

Les archives d'entreprises aux Archives nationales

Isabelle Brot

Citer ce document / Cite this document :

Brot Isabelle. Les archives d'entreprises aux Archives nationales. In: La Gazette des archives, n°84, 1974. pp. 9-18;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1974.2345>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1974_num_84_1_2345

Fichier pdf généré le 12/05/2018

LES ARCHIVES D'ENTREPRISES AUX ARCHIVES NATIONALES *

Dans le cadre restreint de ce rapport, il n'est évidemment pas possible d'exposer en détail les premières tentatives faites en France, à partir de 1926 pour sauvegarder les archives des entreprises. L'appel de Charles Schmidt a eu pour résultat une prise de conscience de la valeur de ces archives, qui s'est exprimée par la campagne menée ensuite par *Les Annales* et a eu pour résultat, assez mince à dire vrai, une circulaire du Ministère de l'Instruction publique de 1931. La constitution, en 1949, par M. Charles Braibant, alors directeur général des Archives de France, d'un service spécialisé chargé de recueillir les archives des sociétés industrielles et commerciales, avec l'appui moral d'un Comité de sauvegarde des archives économiques, où de hautes personnalités du monde des affaires, de l'Université et de l'Administration étaient représentées, est évidemment connue de tous. Je me contenterai de souligner le retard accumulé par la France dans ce domaine, par rapport aux initiatives de l'Allemagne, de la Suisse, des pays anglo-saxons et des pays nordiques ; c'est le grand mérite de M. Charles Braibant, à qui il convient de rendre hommage, d'avoir su reconnaître que l'esprit de coopération entre universitaires, groupements professionnels et chefs d'entreprises faisait défaut dans notre pays et que seule une initiative de l'État et des archives publiques pouvait porter remède à cet état de fait.

Je donnerai donc, après un aperçu de l'évolution du service depuis sa création, un exposé de sa situation actuelle et des efforts qui ont été tentés récemment pour l'améliorer, ainsi que pour résoudre, dans son ensemble, le problème de la sauvegarde des archives des entreprises.

Nous connaissons tous le travail remarquable accompli par M. Bertrand Gille de 1949 à 1958, dans le cadre de la Sous-Section des Archives économiques et privées et du Microfilm, dirigée par M. Michel François, puis par M. Jacques Monicat, conservateurs en chef, avec des moyens déjà jugés insuffisants, tant

* Rapport présenté par Mme Isabelle Brot au 18^e congrès national des Archives de France, le 9 octobre 1973.

en personnel qu'en matériel. Secondé par M. Roger Gourmelon et M. Claude Pris, conservateurs, il a pu recueillir et inventorier près de quatre-vingts fonds d'archives ; l'*État sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales, t. I* (1 à 64 AQ) a été publié par ses soins en 1957 (153 p. in-8°) et il a dirigé également la rédaction du *Répertoire numérique des archives de la Compagnie du Chemin de fer du Nord conservées aux Archives nationales*, représentant 6 448 articles (par B. Gille, R. Gourmelon et C. Pris, Paris, 1961, 185 p. in-8°), tout en poursuivant des travaux de recherche sur les origines de la grande entreprise capitaliste et l'histoire économique de la première moitié du XIX^e siècle.

Après la nomination de M. Gille à l'Université de Clermont-Ferrand, M. Robert Marquant a continué, de 1958 à 1961, l'accroissement des fonds (quelque 8 000 registres de la comptabilité des compagnies nationalisées de gaz et d'électricité sont alors entrés aux Archives nationales ainsi que le fonds Arbel, entreprise de constructions mécaniques); il a présenté au IV^e Congrès international des Archives de Stockholm (17-20 août 1960) un remarquable rapport de synthèse sur *Les archives et les recherches modernes économiques et sociales*¹. M. Marquant ayant été ensuite appelé à la direction du Stage international d'archives, j'ai dû le remplacer, à partir d'octobre 1961, et assumer, unique conservateur, la charge d'un service dont les responsabilités n'ont cessé de s'accroître alors que les effectifs étaient réduits. Les chiffres d'ailleurs parlent d'eux-mêmes puisque j'ai dû très rapidement faire face à l'afflux des 900 tonnes d'archives de la Banque d'Algérie, expédiées dans la précipitation du rapatriement en 1962 et 1963, non triées et non inventoriées, entreposées à titre provisoire dans une partie des caves du Grand Palais ; avec l'aide de quelques employés de la Banque, le fonds a pu être réduit des 3/4 et pourvu, sous ma direction, de répertoires numériques qui recensent environ 20 000 articles ; deux déménagements successifs, à l'intérieur du Grand Palais d'abord, puis aux Archives nationales, ont été nécessaires avant l'évacuation de la plus grande partie du fonds (1 km, 500) au dépôt des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, où l'ensemble recevra son affectation définitive. Ces travaux se sont prolongés jusqu'en 1965 et le service de la liquidation de la Banque d'Algérie n'a pas interrompu, depuis, ses versements à Paris et nous a demandé d'assurer le service de ses recherches administratives. Inutile de le dire, cet énorme dépôt (qui sera assimilé, après la fin de la liquidation, à un versement d'archives publiques), a considérablement freiné nos travaux d'inventaires et de prospection ; les versements se sont malgré tout chiffrés à 238 tonnes au total au cours des années 1963 à 1972 incluse, parmi lesquels figurent, (outre les compléments aux versements antérieurs des Compagnies de Chemins de fer, de Renault, d'E.D.F., et de la Société métallurgique d'Imphy), les fonds des Compagnies d'Assurances Le Soleil et L'Aigle,

1. *Archivum*, vol. X, 1960, p. 127-146.

de la Banque nationale de Crédit (liquidée en 1932) du *Journal*, de la Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, et plus récemment, de la Banque Rothschild. Le maximum annuel a été atteint en 1972, par 57 tonnes, et l'accroissement total de nos fonds, depuis 1962, (mis à part celui de la Banque d'Algérie, destiné à Aix) représente 476 m³ ou 5 km. 612¹.

Il est bien évident que dans ces conditions, priorité a été donnée à la sauvegarde des archives menacées de destruction et aux triages, indispensables sous peine d'être submergés. La rédaction des inventaires a été malgré tout poursuivie, mais seuls ont été publiés l'*Inventaire des archives de l'agence Havas* (Branche Information) portant sur 487 articles², et l'*État sommaire des Archives des Houillères du bassin d'Aquitaine, Groupe de l'Aveyron*, (110 et 111 AQ, 1 557 articles), paru dans la *Revue d'histoire des mines et de la métallurgie*³; la publication du volume II de l'*État sommaire* des fonds AQ, faisant suite au premier volume de 1957, a été constamment retardée.

Le problème de la pénurie de nos locaux a été résolu de façon providentielle, mais toute provisoire, par la Cité interministérielle de Fontainebleau où quelques beaux fonds, menacés de destruction à brève échéance, ont pu être mis à l'abri, non triés et non classés, et par conséquent dans des conditions assez précaires. Ce problème d'espace disponible serait évidemment moins critique si nous avions pu disposer d'un personnel suffisant pour effectuer les triages qui s'imposent.

Il est loin, malheureusement, d'en être ainsi, car malgré des demandes réitérées, les effectifs du service, déjà très réduits en quantité comme en qualité en 1961 n'ont cessé d'être restreints, à partir de 1968, par le retrait de notre commis d'abord, puis des deux collaborateurs techniques détachés du CNRS. Il a fallu dès lors, avec l'approbation de la Direction des Archives de France, mettre les travaux d'inventaire et de prospection en veilleuse pendant cette période, et se contenter de faire face aux versements qui se présentaient, tout en continuant d'assurer le contrôle des éliminations d'E.D.F. et de Renault, conformément à des accords conclus avec ces organismes dès 1952.

La Section Outre-Mer des Archives nationales, non spécialisée dans le domaine économique, mais dotée d'un personnel plus important que le nôtre, se préoccupe actuellement de prospection d'archives d'entreprises, à propos de la publication, sous l'égide de l'Unesco et du Conseil international des archives, du *Guide des sources de l'Asie et de l'Océanie*; elle compte mener une enquête approfondie sur les archives des sociétés ayant effectué des investissements ou des travaux dans ces continents⁴. Il s'agit là d'une initiative

1. Évaluations faites sur les bases suivantes : 1 t. = 2 m³ et 1 m³ = 12 m.l.

2. Paris, SEVPEN, 1969, 270 p. in-8°.

3. T. II, n° 2, 1970, p. 227 à 242. Cette revue est publiée par le *Centre de Recherches de l'Histoire de la Sidérurgie* (54. Jarville).

4. Une liste de ces entreprises, pour l'Afrique, a été publiée dans le *Guide des sources de l'histoire de l'Afrique (Sources de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara dans les archives et bibliothèques françaises)*, Unesco, 1971, p. 854-856.

dont on ne peut que se féliciter, dans l'intérêt de la recherche historique, et il serait souhaitable qu'une coordination soit établie entre les travaux de ces différents services des Archives nationales. Notons aussi que le Dépôt des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence a recueilli, outre les archives de la Banque d'Algérie que nous lui avons transférées, après les avoir inventoriées, 168 m. linéaires environ d'archives d'organismes divers, chargés du développement de l'Algérie et du Sahara de 1953 à 1962 ; la moitié environ de ces fonds a été repertoriée.

De toute façon, il est évident que les efforts des Archives nationales, pourvues de moyens limités, ne pouvaient avoir une pleine efficacité par rapport à l'ampleur de la matière à traiter, et la situation des archives industrielles et commerciales est devenue très préoccupante. Des destructions massives ont eu lieu au cours des dix dernières années, période de transformation des structures économiques caractérisée par un mouvement de fusions, de reconversions et de liquidations d'entreprises ; il a fallu évacuer des locaux pour les moderniser, les reconvertir ou les supprimer, et l'on a pratiqué, dans bien des cas, des coupes sombres dans les archives afin de libérer ces locaux. Les pertes ont été sensibles dans certains secteurs comme ceux de la construction aéronautique, de la construction navale, de l'automobile, et même dans certaines banques nationalisées (Société générale, Comptoir d'Escompte de Paris au moment de la fusion avec la BNP, etc.).

Toutefois depuis peu, l'attitude des chefs d'entreprise semble se modifier. Certains d'entre eux, confrontés à des problèmes d'emmagasinage d'archives courantes (de plus en plus volumineuses) ou dont la prescription légale interdit la destruction, se sont adressés à des sociétés privées de garde d'archives, qui assurent aussi, moyennant rétribution, un service minimum de recherches, et pilonnent aveuglément les dossiers lorsque les délais de conservation sont expirés ; ces entreprises semblent s'être multipliées avec succès au cours des 5 ou 6 dernières années en réponse à une demande accrue de la part des sociétés et à la faveur d'une publicité basée sur des motivations de « gain de place » et « rentabilité ». « Non au cancer des Archives » a-t-on pu lire, sur une brochure d'ailleurs fort bien faite, diffusée par la Société Eco-Arc¹. D'importantes entreprises, par exemple Total (qui a absorbé Desmarais Frères, la plus ancienne de nos sociétés pétrolières), utilisent les services de ces entrepôts d'archives.

C'est d'une manière toute différente que certaines entreprises d'importance nationale ont envisagé la solution de leurs problèmes d'archives ; leurs dirigeants, personnalités de haute valeur, ont pris conscience de l'intérêt de leurs documents d'archives en tant que sources pour la recherche historique et

1. N° 15, 12 janvier 1972, de la revue *Machines-Production*, intitulé *Archivorama 1972* (publié par la Société française d'Éditions techniques).

économique, de même qu'ils ont reconnu la nécessité d'une bonne gestion de leurs archives courantes. Ils cherchent donc maintenant à organiser leurs propres services d'archives, selon des méthodes scientifiques, comme l'ont fait la plupart des grandes entreprises allemandes et américaines, et ils envisagent d'en ouvrir l'accès à des chercheurs qualifiés. Pour la mise sur pied de services d'archives centralisés, des groupes de sociétés comme Creusot-Loire et Saint-Gobain-Pont-à-Mousson se sont adressés aux Archives de France, afin que nous leur fournissions l'assistance technique nécessaire et les conseils d'experts. Il s'agit là d'un travail d'organisation, de direction et de formation de personnel, qui, pour considérable qu'il soit, n'exige sans doute pas la présence constante d'un conservateur, mais, au départ, un effort continu de plusieurs mois au moins, et par la suite un contrôle régulier. Ces entreprises seraient d'ailleurs disposées à rétribuer les services de ces conseillers en matière d'organisation d'archives et à faire exécuter le travail, ainsi dirigé, par des employés de leurs établissements dont le niveau serait suffisamment élevé.

Il nous est d'autant plus difficile de satisfaire à ces demandes que nous avons à assumer un rôle très actif auprès du secteur nationalisé ; selon l'avis du Conseil d'État du 29 novembre 1949, les archives des établissements publics nationaux ou des entreprises dont l'État est le seul propriétaire sont soumises aux dispositions du décret du 21 juillet 1936. Nous parvenons à contrôler les éliminations d'E.D.F. et notre action, assez limitée, auprès de cet organisme, est appelée à s'améliorer ; le Gaz de France, qui a signé conjointement avec E.D.F. en juin 1952, un contrat de dépôt aux Archives de France, a fait appel aussi à nos services et se propose d'organiser son propre service d'archives. Mais, pour des raisons de pénurie de personnel, nous avons été obligés de renoncer depuis 1971 à exercer notre activité auprès de la Régie Renault et à recevoir les versements qui en résultaient. Aucune prospection n'a pu être faite aux Entreprises chimiques et minières (autrefois Mines de potasse d'Alsace et Office national de l'Azote) et nos efforts auprès des Compagnies d'assurances nationalisées sont demeurés très restreints (en dépit de la bonne volonté manifestée par ces sociétés). La S.N.C.F., après avoir consenti quelques dépôts très partiels aux Archives nationales, a manifesté l'intention en 1968-1969 d'organiser un service centralisé de ses archives, dirigé par un archiviste-paléographe et nous avons soutenu ce projet, qu'elle a ensuite abandonné ; des destructions importantes ont dû avoir lieu, à l'occasion d'évacuation de locaux et de regroupements d'archives dans une halle de triage du Bourget. Les grandes banques nationalisées n'acceptent pas notre intervention en matière d'archives, et là encore, des destructions ont eu lieu ; toutefois la B.N.P. a déposé il y a trois ans aux Archives nationales les archives de la Banque nationale de Crédit, liquidée en 1932 et dont les activités avaient été reprises par la B.N.C.I. ; ces documents présentent un grand intérêt pour l'histoire des entreprises au cours de l'entre-deux-guerres et contribueront,

sans aucun doute, à éclairer les processus économiques qui ont précédé et prolongé la crise de 1929 dans notre pays.

La situation des archives d'entreprises dans leur ensemble en France est donc actuellement alarmante, car des documents de valeur ont été détruits et disparaissent encore tous les jours.

Les Archives de France, dont le rôle primordial est d'assurer la préservation des documents publics en vue de leur exploitation pour la recherche, ne peuvent évidemment être présentes partout à la fois, et ne sauraient être rendues entièrement responsables de ces disparitions. Il n'en reste pas moins vrai que des résultats meilleurs eussent été obtenus si nos moyens en personnel et en matériel avaient été plus importants, tant sur le plan national que départemental.

Plusieurs rapports ont mis en relief cette situation inquiétante des archives d'entreprises, mais les efforts tentés pour y remédier sont restés, trop souvent, sur le plan théorique. En 1966, sur la demande de la Commission de l'Équipement culturel du V^e Plan (Groupe Archives), préoccupée du sort des archives d'entreprises, des circulaires ont été diffusées par le ministre de l'Industrie et la Direction des Archives de France pour engager les préfets à prendre des mesures de sauvegarde pour les archives des entreprises disparues ou fusionnées¹ ; la Direction des Mines a également alerté, dans le même but, les groupements professionnels des mines, de la métallurgie et des industries du bâtiment, ainsi que le directeur des productions du Commissariat à l'énergie atomique, par une circulaire du 18 septembre 1967. Les démarches menées alors par la Direction des Archives de France auprès des Charbonnages de France et des Houillères de Bassin ont permis d'obtenir quelques versements, sous forme de dépôts, dans les Archives de plusieurs départements (Pas-de-Calais et Loire principalement).

Les recommandations énoncées par l'exposé du groupe Archives présenté à la Commission de l'Équipement culturel du VI^e Plan en 1970 par M. Pierre Villard n'ont pas été très efficaces² ; afin d'obtenir « la protection de documents d'un intérêt fondamental pour l'histoire de la nation », M. Villard demandait : 1) une loi d'archives pour assurer cette protection, 2) la coopération financière des propriétaires de fonds aux opérations de classement par la création de sociétés d'économie mixte. La Commission a constaté une demande croissante de la recherche dans le domaine de l'histoire économique et sociale, mais le caractère d'urgence de la situation a paru lui échapper, puisqu'aucune demande de création de poste à affecter spécialement au service chargé des archives d'entreprises n'a été formulée.

1. Circulaires des 18 et 30 avril 1966.

2. En dépit d'un rapport détaillé et chiffré que j'avais fourni à ce groupe de travail, présidé par M. Guy Braibant, maître des requêtes au Conseil d'État.

Par la suite, en 1971, la publication du *Livre Blanc* par l'Association des archivistes français¹, a attiré l'attention du ministre des Affaires culturelles sur le sous-équipement des Archives de France. Au cours du 16^e Congrès national des Archives à Pau, en 1971, M. Duhamel a précisé les objectifs de sa politique de modernisation des archives, évoquant pour les archives commerciales et industrielles la création de « dépôts spécialisés ». En attendant la réalisation de ce vaste projet, une première mesure concrète a été appliquée, puisque la Direction des Archives de France a pu obtenir de la Direction générale de la Recherche scientifique et technique un crédit annuel de 35 000 F. pour rétribuer 5 vacataires destinés à aider dans ses tâches surabondantes le Service des Archives économiques des Archives nationales. Ce crédit a été renouvelé pour 1973, et cette main-d'œuvre, quoique très mouvante et peu qualifiée (parce que fort mal payée), nous a permis d'avancer de façon très appréciable nos tris et nos classements².

L'intérêt du Ministère des Affaires culturelles pour les archives d'entreprises s'est manifesté également par la constitution d'un groupe de travail, qui s'est réuni fin juin, début juillet et en septembre 1972 et dont la mission était d'étudier les moyens de résoudre les problèmes posés par la sauvegarde des archives d'entreprises, afin de permettre leur exploitation par les chercheurs. Présidé par M. Valls, inspecteur des finances, ce groupe était constitué par des représentants des fédérations professionnelles, de syndicats et de ministères, et par des conservateurs d'archives ; les rapports présentés aux réunions ont permis de constater le retard de la France dans ce domaine de la préservation des sources de l'histoire économique, l'action néfaste des entreprises de garde d'archives, et les conséquences fâcheuses de cette situation sur l'avenir de la recherche. Les membres du groupe ont été unanimes à reconnaître l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition des Archives de France pour remplir leur rôle (en particulier dans le domaine des archives des entreprises nationalisées), et les effectifs du service spécialisé des Archives nationales ont été qualifiés de « squelettiques » par M. Valls lui-même. Les organisations professionnelles (CNPF, FNSEA, Chambres de Métiers et d'Agriculture) se sont déclarées prêtes à coopérer avec les Archives de France par la diffusion de circulaires d'information à leurs membres, et à faciliter les contacts personnels permettant d'améliorer les conditions actuelles de la préservation de leurs archives. Mais des divergences se sont manifestées au sujet d'un projet de loi d'archives qui placerait sous le contrôle de l'État un certain nombre d'archives d'entreprises offrant un intérêt primordial pour la recherche scientifique, économique et sociale, et qui auraient été

1. *Les Archives, luxe ou nécessité ?*, Association des archivistes français, 1970.

2. Nous avons pu trier, classer et inventorier le fonds de la Banque hypothécaire franco-argentine, dont l'inventaire (484 articles) a été présenté à la Commission supérieure des Archives, et avancer considérablement les triages et le répertoire numérique des archives de la Banque nationale de Crédit (1 km. 200).

sélectionnées au préalable par une Commission formée de personnes compétentes en la matière, une sorte de « Comité des Sages » créé par le Ministère des Affaires culturelles. Les représentants des fédérations professionnelles ont jugé inacceptable, dans un pays où subsiste encore la libre entreprise, cette main-mise de l'État sur leurs archives ; par contre la question a paru aller de soi lorsqu'il s'est agi d'assimiler aux archives publiques les documents résultant de l'activité des entreprises nationalisées, aucune d'entre elles n'étant d'ailleurs représentée parmi les membres du groupe de travail. Il a donc été recommandé que les représentants de l'État dans les conseils d'administration des sociétés nationales interviennent dans ce sens, afin de permettre le contrôle des éliminations et l'organisation, soit de versements dans les dépôts publics, soit de véritables services d'archives propres aux établissements.

Devant la méfiance manifestée par le secteur privé vis à vis d'un contrôle quelconque des archives par l'État, et aussi en raison des moyens considérables qu'impliquerait l'application de ce contrôle, M. Valls a préconisé la création d'une fondation privée qui recevrait des dons de particuliers, des subventions de l'État et des collectivités locales ou régionales, et qui, moyennant rétribution des entreprises, prendrait en charge leurs archives ; le concours de l'État prendrait aussi la forme d'une assistance technique fournie par des conservateurs des Archives de France. Les représentants de la Direction des Archives de France n'ont pu accepter un projet qui aboutirait à la création d'un organisme parallèle, doté des moyens qui nous sont refusés pour accomplir nos tâches traditionnelles, et dont les garanties du point de vue scientifique pourraient être sujettes à caution, en raison de sa dépendance financière.

L'accord a été fait pour recommander la diffusion, par les Archives de France, de guides donnant des notions de base pour le classement et l'élimination des archives d'entreprises et la création de stages de formation pour les archivistes d'entreprises ; des initiatives de ce genre ont déjà été prises à l'étranger (notamment en Grande-Bretagne) et chez nous, en 1969, par l'Assemblée permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie, qui en a confié la réalisation à un groupe de travail « Archives », dirigé par l'archiviste de la Chambre de Commerce de Marseille, M. Rebuffat, pour la formation du personnel chargé des archives consulaires.

Pour permettre aux Archives de France 1^o) d'accomplir cet effort d'information vis à vis des entreprises, 2^o) de rattraper le retard accumulé dans les tris, classements, inventaires et prospection, 3^o) de faire face aux dépôts ou versements qui ne manqueront pas de se présenter si nous faisons quelque publicité, 4^o) de fournir l'assistance technique nécessaire aux entreprises désirant organiser elles-mêmes leurs archives, des demandes d'équipement et de personnel ont été formulées : à l'échelon central, 50 km¹ de rayonnages

1. Représentant une dépense de 20 millions (à raison de 400 000 F le km de rayonnages), à condition d'utiliser les terrains mis à la disposition des Archives de France près de Fontainebleau.

et 5 conservateurs (dont un conservateur en chef) assistés d'un documentaliste, de 2 sous-archivistes, de 3 commis et de 5 gardiens ; à l'échelon régional, il a été estimé qu'un conservateur supplémentaire par région était nécessaire pour accomplir un travail utile auprès des archives d'entreprises.

Nous ignorons la suite qui sera donnée à ces demandes formulées par le rapport final du groupe de travail, rédigé par M. Valls lui-même ; la faiblesse des crédits accordés sur le budget des Affaires culturelles ne permettra sans doute pas de les satisfaire dans un avenir proche, et on peut, tout au plus, espérer la création d'un poste supplémentaire, en 1974, pour le service spécialisé des Archives nationales.

M. le directeur général des Archives de France a obtenu, récemment, l'appui du Ministère des Finances en faveur de notre action auprès des établissements qu'il contrôle ou qui relèvent de sa tutelle, et auprès des trois grandes banques nationalisées¹ ; ainsi, une enquête va-t-elle être entreprise par nos services, à partir du mois de janvier prochain, sur les archives de la Caisse des Marchés de l'État, du Crédit foncier, du Crédit national, de la Banque de France, du réseau du Crédit populaire, du réseau du Crédit agricole mutuel, de la B.N.P., du Crédit lyonnais et de la Société générale ; elle aura pour but de faire le point en ce qui concerne l'état des archives anciennes subsistantes, l'organisation des archives courantes, et le niveau du personnel à qui ces documents sont confiés ; on incitera, en tout premier lieu, les organismes à prendre des mesures interdisant les destructions incontrôlées et à faire des efforts en vue de l'amélioration de leur propre service d'archives, en particulier de la qualité du personnel qui en est chargé ; le cas échéant, des dépôts de documents les plus anciens pourront être envisagés aux Archives nationales et leur consultation par des chercheurs qualifiés, autorisée. La création d'un poste supplémentaire d'archiviste permettant de mener à bien une telle enquête paraît donc s'imposer.

C'est également à la suite du rapport déposé par M. Valls que le C.N.P.F. a diffusé une circulaire de la Direction des Archives de France concernant les possibilités offertes aux entreprises par les Archives de France, pour les aider, d'une façon générale, à organiser leurs archives et qu'une intervention ministérielle a été tentée, visant à obtenir la nomination par la S.N.C.F. d'un archiviste de haut niveau, seul capable d'organiser efficacement la masse d'archives de cet organisme et de faire préserver les documents utiles à la recherche.

Ainsi, depuis 1972, un vaste programme d'action des Archives de France pour la sauvegarde des archives économiques a été relancé, sans toutefois que les moyens nécessaires à sa réalisation nous aient été accordés. Il ne s'agit

1. Jusqu'à présent et malgré l'avis du Conseil d'État de 1949, cet accord nous avait été refusé.

d'ailleurs pas uniquement de questions de crédits (qui sont primordiales, bien entendu), mais nous nous heurtons, de plus, à des difficultés de recrutement en personnel qualifié, et il serait souhaitable que l'École des Chartes forme davantage d'archivistes orientés vers l'histoire économique.

Un effort de « relations publiques » ou d'information des sociétés, de formation d'archivistes d'entreprises, de conseil en organisation d'archives et une action plus directe sur les archives des entreprises nationalisées (dont la responsabilité doit au premier chef nous incomber) sont les tâches qui nous attendent pour les années à venir ; elles viendront s'ajouter aux travaux de triage, classement et inventaires d'archives des sociétés ayant déposé des fonds ou disposées à le faire, à la publication des inventaires et à l'établissement de fichiers, instruments de recherche indispensables pour rendre les fonds exploitables par les chercheurs.

J'ajouterai enfin que les contacts avec les utilisateurs de ces archives me paraissent indispensables, car de plus en plus les professeurs d'Université ont tendance à s'adresser directement aux entreprises qui leur ouvrent maintenant leurs archives avec une relative libéralité (Rhône-Poulenc, la Banque de l'Union parisienne, par exemple) ; nous pouvons donc encore, grâce à leur intermédiaire, faire œuvre utile auprès de ces entreprises, en prévenant les destructions inconsidérées, mais il serait très souhaitable, en effet, que des organismes privés ou semi-publics, comme les Chambres de Commerce, apportent leur coopération à cette tâche de sauvegarde des sources de notre histoire économique et sociale¹.

Isabelle BROT,

Conservateur aux Archives nationales.

1. Avant de remettre cet article à l'impression, j'apprends que la Chambre de Commerce de Paris a organisé dans ses entrepôts, depuis décembre 1972, un service de garde d'archives, sur la demande de ses ressortissants (voir *Courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris*, n° 58, décembre 1972) ; selon les renseignements obtenus, il ne s'agirait que d'un service marginal, indépendant des archives de la Chambre elle-même, et où très peu d'archives auraient été jusqu'à ce jour recueillies ; rien ne s'opposerait, semble-t-il, à un contrôle éventuel des Archives de France sur les éliminations, avec l'accord des entreprises.